

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1. Identificateur de produit

GFP-Trap Agarose

CAS No.:

EC No.:

INDEX No.:

REACH No.:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisations identifiées pertinentes: Utilisation en laboratoire

Utilisations déconseillées: Autres

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ChromoTek GmbH

Téléphone: +49 89 124 148 80

Am Klopferspitz 19

Téléfax: +49 89 124 148 811

D 82152 Planegg-Martinsried

Fournisseur (fabricant/importateur/uniquement représentant/utilisateur/distributeur en aval)

ChromoTek GmbH

Téléphone: +49 89 124 148 80

Am Klopferspitz 19

Téléfax: +49 89 124 148 811

D 82152 Planegg-Martinsried

Coordonnées

ChromoTek GmbH

Téléphone d'information: +49 89 124 148 80

Téléfax d'information: +49 89 124 148 811

Courriel (personne compétente): info@chromotek.com

Site web: <http://www.chromotek.com/>

Dept. responsable de l'information:

ChromoTek GmbH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale München

Téléphone: +49 89 19 240

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 : - - - - de l'Union européenne

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008[CLP]

Pictogrammes de danger: -

-

Mot d'avertissement: -

-

Mentions de danger: -

-

Mises en garde: -

-

Étiquetage

Composant(s) dangereux pour l'étiquetage

-

Étiquetage spécial de certaines préparations

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucun risque digne de mention. Respectez à tout moment les indications de la fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

GFP-Trap Agarose est un mélange

Composition/informations sur les composants

Substance:	EC-no.:	CAS-No.:	INDEX no.:	REACH-no.:	Concentration:	Classification: EC
1272/2008(CLP): Éthanol	200-578-6	64-17-5	603-002-00-5	01-2119457610-43-0000	20 % (v/v)	Flamm. Liqu. 2; H226

(Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16.)

Informations supplémentaires

aucun

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Après inhalation:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Consulter un médecin si les problèmes persistent.
Après contact avec la peau:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Consulter un médecin si les problèmes persistent.
Après ingestion:	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les problèmes persistent.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou différés

Symptômes: Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Remarques à l'intention du médecin: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Traitement spécial: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: brouillard d'eau; mousse résistante à l'alcool; poudre extinctrice sèche. Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à haute puissance.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils pour les pompiers

Informations générales

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement du feu.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Recueillir les composants à l'aide d'un produit absorbant (par ex. sable, terre à diatomées, liant acide ou universel). Traiter le matériau récupéré comme prescrit dans la section sur l'élimination des déchets. Éviter la production de poussière. Nettoyer soigneusement les zones contaminées. Laver abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sûre: voir section 7
Équipement de protection individuelle: voir section 8
Élimination: voir section 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions

Mesures habituelles de prévention des incendies.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré.

Conseils sur le stockage commun

Conserver à l'écart des aliments, boissons y compris ceux pour animaux.

**Classe de
stockage:** 10-13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulières(s)

Observez les instructions d'utilisation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite d'exposition professionnelle

Source: CAS-No.: Source: Valeur limite d'exposition professionnelle: Limitation des pics d'exposition: Remarque:

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle commune (CE)

Source: CAS-No.: Source: Valeur limite d'exposition professionnelle: Limitation des pics d'exposition: Remarque:

Valeurs DNEL/PNEC

Valeur DNEL

Substance: CAS-No.: DNEL/DMEL Industrie Professionnels Consommateurs

Valeur PNEC

Substance: CAS-No.: PNEC Industrie travailleur Travailleur, professionnel Consommateur

Mesures de gestion des risques selon l'approche de baguage de contrôle utilisée

aucun

Informations supplémentaires

aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur les équipements de protection individuelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Appliquer les produits de soins de la peau après le travail. Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

Équipement de protection individuelle

La norme minimale pour les mesures préventives lors de la manipulation de matériaux de travail est spécifiée dans la TRGS 500.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Porter des gants de protection testés : Normes DIN/EN : DIN EN 374

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité bien scellées.

Protection du corps

Pour la protection contre le contact direct avec la peau, des vêtements de protection corporelle sont essentiels (en plus des vêtements de travail habituels). Ne porter que des vêtements de protection adaptés, confortables et propres. Les crèmes barrières ne remplacent pas la protection du corps.

Contrôles de l'exposition dans l'environnement

voir chapitre 7. Aucune autre mesure n'est nécessaire.

Contrôles de l'exposition des consommateurs

voir chapitre 7. Aucune autre mesure n'est nécessaire.

Scénario d'exposition

aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés fondamentales physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Suspension
Couleur:	Blanc / incolore
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil de l'odeur:	Aucune donnée disponible

Données de base relatives à la sécurité

	paramètre	unité	remarque
Densité:			Aucune donnée disponible
Densité apparente:			Aucune donnée disponible
pH:			Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Initial boiling point and boiling range:			Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition:			Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):			Aucune donnée disponible
Explosivité:			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosion:			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosion:			Aucune donnée disponible
Température d'inflammation:			Aucune donnée disponible
Température de décomposition:			Aucune donnée disponible
Potentiel d'oxydation:			Combustible.
Pression de vapeur:			non déterminé
Densité de vapeur:			non déterminé

Taux d'évaporation:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Solubilité dans les graisses:	Aucune donnée disponible
Soluble dans: :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Viscosité:	non déterminé
Essai de séparation des solvants:	non déterminé
Teneur en solvants:	non déterminé

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

aucun

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur / le rayonnement UV / l'exposition solaire.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Agent réducteur. Acide. Alcalis (alcalis).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de pyrolyse, toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

Toxicité aiguë

Substance: Éthanol **CAS-No.:** 64-17-5 **Informations toxicologiques:** Toxicité aiguë par voie orale DL50 : 7060 mg/kg (rat)

Irritation et gravure à l'eau-forte

Effet irritant sur la peau

légèrement irritant mais non pertinent pour la classification.

Effet irritant sur l'œil

légèrement irritant mais non pertinent pour la classification.

Sensibilisation

non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Cancérogénicité

Il n'existe aucune indication de cancérogénicité chez l'homme.

Mutagénicité des cellules germinales

Il n'existe aucune indication de mutagénicité des cellules germinales humaines.

Reprotoxicité

Il n'existe aucun signe de toxicité pour la reproduction humaine.

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - Exposition répétée

aucun

Risque d'aspiration

Ce produit n'est pas un irritant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

Écotoxicité

Substance: **CAS-No.:** **Ecotoxicité**
Éthanol 64-17-5 Toxicité aiguë pour les poissons CL50 : 11000 mg/l/96 h
Toxicité daphniaque aiguë CL50 : 9280 mg/l/48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

Élimination des déchets conformément aux directives CE 75/442/CEE et 91/689/CEE sur les déchets et les déchets dangereux dans leur dernières versions. Les déchets peuvent être éliminés dans un site d'enfouissement des déchets ménagers.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Liste des codes de déchets/désignations de déchets proposés conformément au CEE

Selon l'EAKV, l'attribution des numéros d'identification des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée d'une manière spécifique pour chaque industrie et processus.

Code de déchet: 18 02 05 - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code des déchets d'emballage: 15 01 10 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. No ONU

UN No.: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID

-

IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette(s) de danger: - Code de classification: -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: -

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre (ADR/RID)

Catégorie de transport: - Code de restriction en tunnels: -

Dispositions particulières: - Quantité limitée (LQ): --

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: -

Dispositions particulières: - Quantité limitée (LQ): --

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Remarque: aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

législation européenne

Informations selon la directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils (VOC-guideline).

aucun

Règlement (CE) n° 2037/2000 concernant les matériaux qui causent des dommages à la couche d'ozone.

aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 (Règlement sur les détergents)

aucun

Réglementations nationales

Respectez les réglementations nationales supplémentaires!

Restrictions d'occupation

aucun

Classe de stockage

10-13

Classe de danger pour l'eau (WGK)

0 ce produit n'est pas un polluant de l'eau

Autres règlements, restrictions et règlements d'interdiction

aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette préparation, une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée:

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Phrases H et EUH pertinentes (nombre et texte intégral)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de formation

aucun

Restrictions d'utilisation recommandées

voir chapitre 1.

Remarques complémentaires

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Ces informations ont pour but de vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ne sont pas automatiquement valables pour le nouveau matériau fabriqué.

Documentation des changements

aucun

Références bibliographiques clés et sources de données

Les données proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucun
